



**Association Nationale
des Assistants de Service Social**
15, rue de Bruxelles 75009 Paris

01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>
mail : info.anas@yahoo.fr

COMMUNIQUE

29 novembre 2009

Service Social du Travail : Une réponse porteuse d'espoir.

Par courrier adressé le 14 octobre à Monsieur Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la ville, l'ANAS avait demandé une clarification du cadre légal concernant le service social du travail. A un moment où l'importance de cette intervention au sein des entreprises est évidente pour tous les acteurs, il nous apparaissait paradoxal de voir le cadre légal existant ne pas prévoir de place pour les assistants de service social qui représentent 90 % des professionnels de ce secteur ! Pire encore : cas unique à ce jour, nous avons ici affaire à une définition du service social dans lequel n'entrent pas les assistants de service social.

L'ANAS ne pouvait donc laisser passer une occasion de clarifier une situation dont chacun peut voir les incohérences et le danger pour les professionnels déjà en exercice.

Par courrier daté du 23 novembre, le Chef de Cabinet du Ministre nous informe que ce dernier a pris connaissance de notre demande soulignant l'importance des services sociaux du travail. « *Dans le cadre du projet de réforme des services santé au travail, (il) souhaite pouvoir étudier (nos) projets et demande à cette fin aux services de la direction générale du travail de (nous) recevoir* ».

Nous accueillons avec satisfaction ce souhait de rencontre. Il ouvre la voie à de possibles améliorations législatives et/ou réglementaires. L'ANAS présentera des propositions concrètes visant à renforcer le service social du travail en général et faire que la place des assistants de service social au sein de ce service soit prévue par le cadre légal.

Notre volonté est que soient associés à ce chantier les Conseillers du Travail. Nous prenons contact en ce sens avec l'Association des Surintendantes et le signifierons aux représentants du Ministère.

Françoise LEGLISE
Présidente

PJ : Courrier du Ministère du Travail en date du 23 novembre 2009.
Courrier de l'ANAS en date du 14 octobre 2009.